



Plantes transgéniques dans l'environnement: pas de nouveau site découvert en 2014

17.02.2015 - En Suisse, il est interdit d'utiliser des organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agriculture, l'horticulture et la sylviculture. Depuis 2011, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) mène un programme de surveillance environnementale (monitoring) pour détecter la présence involontaire d'OGM dans l'environnement. L'année passée, des plantes isolées de colza génétiquement modifié (GM) ont été détectées sur des sites déjà connus.

Le risque que des OGM se propagent de manière incontrôlée dans l'environnement doit être réduit autant que possible afin d'éviter la contamination des cultures agricoles conventionnelles et les atteintes potentielles à la biodiversité. Comme l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE) le prévoit, l'OFEV a développé avec les cantons un système de surveillance afin de détecter de manière précoce la présence involontaire d'OGM dans l'environnement.

En 2014, le laboratoire cantonal de Bâle (KLBS) a lancé sur mandat de l'OFEV un programme de surveillance des sites à haut risque (hotspots) pour évaluer la dissémination accidentelle de graines (silos, moulins à huile, gares de triage) ainsi que le long des voies de chemin de fer (transects). Au total, 1066 plantes sur 30 sites ont fait l'objet d'analyses. Aucune plante de colza GM n'a été découverte. En outre, sur 60 autres sites à haut risque, 1091 échantillons de plantes de colza ont été prélevés ; aucune de ces plantes n'était génétiquement modifiée.

Plantes isolées de colza GM détectées sur des sites connus

Du printemps à l'automne 2014, le KLBS a analysé 1464 échantillons de plantes de colza dans le port de Petit-Huningue et à la gare de Bâle-Saint-Jean. Sur les 1414 échantillons prélevés dans le port, 43 se sont révélés transgéniques (avril et mai 2014). À la gare, seule une plante sur les 50 analysées était transgénique (avril 2014). Au mois d'octobre 2014, plus aucune plante de colza GM n'a pu être détectée sur ces deux sites.

La lutte permanente menée par les cantons sur tous les sites contaminés garantit qu'aucune population durable ne pourra se développer à partir des semences GM encore présentes dans les sols. La proportion de plantes de colza GM sur les deux sites a nettement diminué de 2013 à 2014. Dans le port de Petit-Huningue, le pourcentage de plantes de colza GM est passé de 5.1 % à 3.0 % et, à la gare de Bâle-Saint-Jean, de 22.9 % à 2.0 % (cf. rapport du 16.12.2014 ci-contre).